

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**ORDRE DU JOUR :**

**1 – Attribution du marché réaménagement de la mairie**

**Délibération 2021-28 : Attribution du marché réaménagement de la mairie**

Il a été procédé à une consultation d'entreprises sous la forme d'une procédure adaptée avec publicité préalable par voie de presse et par voie dématérialisée. Les offres ont été réparties en 9 lots.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres préparé par l'atelier Frédéric Bruxelles ainsi que la proposition de la commission appel d'offres qui s'est réunie le 13/09/2021 pour effectuer le choix des entreprises en application des critères retenus (prix : 40% et valeur technique : 60%).

Considérant le classement qui en découle, le conseil municipal décide d'entériner le choix de la commission appel d'offres :

Lot n°1 –Maçonnerie VRD : Entreprise VERNEJOLS pour un montant de 74 500.00€ HT soit 89 400.00€ TTC.

Lot n°2 –Menuiseries extérieures aluminium : Entreprise APSM pour un montant de 36 000.00€ HT soit 43 200.00€ TTC.

Lot n°3 – Menuiseries intérieures bois : Entreprise LES ENFANTS DE JEAN CROSNIER pour un montant de 61 500.00€ HT soit 73 800,00€ TTC

Lot n°4 – Cloisons doublages Plafonds : Entreprise PBC pour un montant de 53 224.03€ HT soit 63 868.84€ TTC

Lot n°5 - Revêtements de sols: Entreprise SRS pour un montant de 31 868.00€ HT soit 38 241.60€ TTC

Lot n°6 – Peinture : Entreprise SPB pour un montant de 19 288.94€ HT soit 23 146.73 € TTC

Lot n°7 - Plomberie-sanitaire : Entreprise SP2C pour un montant de 8 639.24€ HT soit 10 367.09€ TTC

Lot n°8 – Electricité: Entreprise THIBIERGE pour un montant de 59 500.00€ HT soit 71 400.00€ TTC.

Lot n°9 – Chauffage – ventilation mécanique: Entreprise SOGÉCLIMA pour un montant de 63 000.00€ HT soit 75 600.00€ TTC

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes pièces s'y rapportant

Soit un total pour tous les lots confondus de :

HT : 407 520.21 €

TTC 489 224.25 €

***Délibération approuvée à l'unanimité***